Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le
ID : 092-269200432-20240620-2024_37-DE

Ville de Malakoff

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : **18 juin 2024**

Objet : Avenant à la convention de partenariat n°2015-56 avec le PRIF (Prévention Retraite Ile de France) pour la mise en place de l'atelier «Bien dans son assiette » (Avenant annexe 11) - 2024

Nombre de membres composant le conseil : **17**		**N° 2024_37**
En exercice: Présents: Représentés (ayant donné mandat): Absent excusé (sans mandat):	**17** 10 1 6	**Arrivée en Préfecture le :** **Publiée le :** **Exécutoire le :**

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit juin à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. BA Saliou.

Etaient présents :
M. Michel AOUAD - M. René ASSIBAT - M. Saliou BA - M. Habib BEJAOUI - Mme Annick BELLESSORT - Mme Jocelyne BOYAVAL - Mme Sylvie LEBRET - Mme Julie MURET - M. Gilbert NEXON - Mme Carole SOURIGUES

Avaient donné mandat :
Mme Monique ZANATTA à Mme Carole SOURIGUES

Etaient excusés :
Mme Fatiha ALAUDAT - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Eva DIAW - M. Roland NAGEOTTE - Mme Charlotte RAULT - M. Martin VERNANT

Secrétaire de séance : M. AOUAD en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le
ID : 092-269200432-20240620-2024_37-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 18 juin 2024

Registre des délibérations
Délibération n° 2024_37

Service : Séniors / Domaine : 8.2.2

Objet : **Avenant à la convention de partenariat n°2015-56 avec le PRIF (Prévention Retraite Ile de France) pour la mise en place de l'atelier «Bien dans son assiette » (Avenant annexe 11) - 2024**

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant dans un souci de prévention santé, qu'il est dans l'intérêt des personnes âgées de la ville d'organiser des ateliers de prévention de la perte d'autonomie,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE les termes de l'annexe à la convention n° 2015-56 (Annexe 11) entre le CCAS et l'association Prévention Retraités Ile-de-France (PRIF), relative à la mise en place de l'atelier « Bien dans son assiette ».

Article 2 : AUTORISE la présidente du CCAS à signer cette annexe, ainsi que tous les documents afférents.

Article 3 : DIT QUE les dépenses concernant les ateliers 4 et 5 seront imputées au budget sous la nature 70688 « Alimentation ».

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 11 voix pour.

Signé électroniquement par : Jacqueline Belhomme
Date de signature : 20/06/2024
Qualité : Présidente du CCAS

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Jacqueline BELHOMME
Présidente du CCAS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.